

Objectif

Avec le chef d'établissement et/ou le responsable sécurité, créer ou mettre à jour les procédures d'évacuation de l'établissement.



Pourquoi ?

Comprendre

En toute logique, la réglementation en matière de sécurité incendie place la sauvegarde des personnes comme priorité.

Analyser

En découle des textes réglementaires axés sur 3 grands principes :

Vérifier

- Assurer l'évacuation des personnes hors des bâtiments ou différer leur évacuation,
- Faciliter l'intervention des secours extérieurs,
- Protéger les personnes des effets de l'incendie et limiter sa propagation.

Organiser

Adapter

Réglementations :

- Code du travail
- Etablissements Recevant du Public (ERP) et Immeubles de Grande Hauteur (IGH)
- Installations classées pour la protection de l'environnement.

Définir

Valider

Comment ?

- Visite complète du site
- Etude des plans
- Identification des risques
- Vérification du balisage, plans et consignes d'évacuation
- Point de rassemblement
- Désignation des guides et serre-files
- Validation de l'organisation

Formalisation

Remise d'une note de synthèse avec préconisations.

Durée et tarif

Nous consulter

(fonction de la taille de l'établissement)

Complément

Cette mission d'assistance peut-être complétée par une formation du personnel chargé de l'évacuation (guides et serre-files) ainsi que par un exercice d'évacuation.
(Voir notre catalogue formation)



Notre Garantie :

- Accompagnement par un spécialiste de l'incendie et des procédures d'évacuation